

CPJEPS 4 : SPECIALITE "ANIMATEUR D'ACTIVITE ET DE VIE QUOTIDIENNE"

Présentation

Le CPJEPS : spécialité "Animateur d'activité et de Vie Quotidienne" formation professionnelle en alternance qui prépare les candidats à devenir animatrice / animateur professionnel. L'animateur d'activités et de vie quotidienne se situe principalement dans les accueils collectifs de mineurs (accueils périscolaires, accueils de loisirs, séjours de vacances) et dans toute structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle.

Ce diplôme permet d'animer des activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles, de vie quotidienne et de participer au développement des aptitudes des enfants et des jeunes.

Infos pratiques

CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

PRESENTATION DU DIPLOME

- Le Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport est un diplôme de niveau 3 (anciennement le niveau V BAPAAAT), il est mis en place par le ministère de la jeunesse et des sports.
- Ce diplôme vise plusieurs secteurs d'emplois : le secteur de l'animation, les collectivités territoriales, le secteur du lien social et familial.
- Il permet de se présenter au concours d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe de la fonction publique territoriale.
- Il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle à visée éducative ou sociale, dans les domaines activités dans les domaines d'activités physiques de loisirs, d'expressions culturelles et scientifiques et techniques mais aussi de développement durable.

PREREQUIS POUR L'ENTREE EN FORMATION

- Être âgé de 16 ans minimum.
- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivant ; PSCI.
- Pas de niveau scolaire exigé mais une maîtrise de l'expression écrite.
- Avoir une pratique personnelle d'activité sportive, culturelle et de loisirs.
- Être en situation professionnelle dans le secteur de l'animation au moment du début de la formation (stage en entreprise).

OBJECTIFS DE FORMATION

- Participation au projet et à la vie de la structure.
- Animation des temps de vie quotidienne de groupes.
- Conception des activités en direction d'un groupe.
- Animation d'activités en direction d'un groupe.
- Accompagner les publics dans l'utilisation du numérique dans une démarche citoyenne et participative.

CONTENUS DE FORMATION

Les unités capitalisables sont préparées en centre

- **UC1 (participer au projet et à la vie de la structure)** : se situer dans sa structure et dans son environnement professionnel, contribuer au sein de l'équipe au fonctionnement de la structure et à l'élaboration du projet d'animation, Communiquer dans et pour sa structure.
- **UC2 (animer les temps de vie quotidienne de groupes)** : accueillir les publics encadrés (enfants, adolescents, familles, etc.), aménager des temps, des espaces par la mise en place d'un cadre sécurisant, encadrer un groupe dans ses temps de vie quotidienne en s'assurant de la sécurité physique et morale des publics.
- **UC3 (concevoir des activités en direction d'un groupe)** : préparer des activités s'inscrivant dans le projet de la structure, concevoir l'organisation des activités, préparer l'évaluation de ses activités.
- **UC4 (animer des activités)** : conduire des activités dans plusieurs domaines, encadrer un groupe pendant des temps d'activités en sécurité, évaluer ses activités.

DATES, PERIODES, ECHEANCIER

DATES DE FORMATION

- Du 07 novembre 2022 au 05 décembre 2023.

DUREE DE LA FORMATION ET L'ALTERNANCE

- Centre de formation : 602 heures.
- Structure alternance : 700 heures minimum et 1280 heures maximum.
- La formation se déroule en alternance : 2 jours / jours en situation professionnelle par semaine et vacances scolaires.
- Centre de formation : Lundi - Mardi.
- Structure alternance : Mercredi - Jeudi - Vendredi et congés scolaires

DATES DES SELECTIONS DES CANDIDATS

- Mercredi 22 juin mercredi 14 septembre et mercredi 02 novembre 2022.

LIEU DE FORMATION

- **Com'Tech** : 83, avenue de Neuilly - 94120 Fontenay-sous-Bois

PUBLIC CONCERNE

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

- Aux personnes ayant une pratique dans un domaine de l'animation, sportive, culturel ou scientifique e technique.
- Aux demandeurs d'emploi, sous réserve d'une prise en charge par le Pôle emploi ou par le Conseil Régional.
- Aux salariés dans le cadre d'un congé individuel de formation, d'un contrat de professionnalisation ou d'une prise en charge de l'employeur et aux jeunes en contrat d'apprentissage.
- Aux personnes en financements individuels.

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

- Pour les personnes en situations de handicap, nous contacter afin de vous mettre en relation avec le référent handicap du centre de formation.

RÉFÉRENT HANDICAP

- Madame Jocelyne BOUA

Email : contact@comtech-formation.org

Téléphone : 01 41 95 04 53

FORMALITES ADMINISTRATIVES

CONTACT

- Madame Jocelyne BOUA

Email : contact@comtech-formation.org

Téléphone : 01 41 95 04 53

INSCRIPTIONS

- Télécharger : www.comtech-formation.org
- Le dossier d'inscription doit être transmis par courrier ou courriel.

INFORMATION COLLECTIVE

- Mercredi 15 juin 2022 à 14h30 (en visioconférence).
- Mercredi 07 septembre 2022 à 14h30 (en visioconférence).
- Mercredi 19 octobre 2022 à 14h30 (en visioconférence).
- Pour les informations collectives en visioconférence, veuillez-vous inscrire pour que l'on vous envoie le lien de la conférence.

CLOTURE DES INSCRIPTIONS

- Dépôt de dossier avant le 07 octobre 2022, soit par courrier, courriel ou sur place sur rendez-vous.

COUTS ET FINANCEMENTS

FRAIS D'INSCRIPTION

- 20 euros

COÛT PARCOURS COMPLET

- UC1 / UC2 / UC3 / UC4 : 6 020€

COÛT PARCOURS PARTIEL

- **UC1 / UC2 (coût par bloc de compétences) : 3 050 €**
- **UC3 / UC4 (coût par bloc de compétences) : 2 970 €**
- **UC1 (coût par unité de compétences) : 1 163 €**
- **UC2 (coût par unité de compétences) : 1 420 €**
- **UC3 (coût par unité de compétences) : 1 430 €**
- **UC4 (coût par unité de compétences) : 1 540 €**
- **OU** nous contacter pour un devis personnalisé

MODALITES DE FINANCEMENT

- **Prise en charge employeur** : salarié, contrat de professionnalisation, plan de formation.
- **Contrat d'apprentissage secteur privé (société, association) : 0 €** (prise en charge employeur, coût pris en charge par l'OPCO de la structure).
- **Contrat d'apprentissage Secteur public : 0 €** (100% pris en charge par le CNFPT).
- **Demandeur d'emploi.**
- **OU** nous contacter pour un devis personnalisé.

CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

MODALITES DE SELECTION

- **Épreuve écrite (3h) :** niveau de maîtrise de la langue française, connaissance du jeu et jeux sportif collectif, méthodologie et cycle d'activités.
- **Épreuve orale (30mn.) :** entretien de motivation.
- Il s'appuiera sur les motivations du candidat à intégrer cette formation.
- Une note inférieure à 8/20 est éliminatoire.

METHODES DE FORMATION

- Apports théoriques.
- Exercices d'application à partir de cas concrets.
- Pratique et technique d'activité.
- Travail en groupe.
- Conseil individualisé.
- Mise en situation professionnelle.

MODALITES D'EVALUATION

- L'acquisition des Unités Capitalisables (UC1, UC2, UC3 et UC4) est contrôlée par deux situations d'évaluation certificatives (1er et second passage) devant des experts DRJSCS. La validation de chaque UC est indépendante et son acquisition est définitive.
- La validation du diplôme se fait par une commission de jury régional de la DRAJES.
- La certification se déroule en deux parties
- **Partie 1 :** UC1-UC2 Production d'un document écrit et soutenance orale, expliquant sa structure d'alternance ainsi que son action à l'intérieur de celle-ci et présentant deux actions d'animation de vie quotidienne.
- **Partie 2 :** UC3-UC4 Mise en situation professionnelle d'une conduite d'une séance d'animation et soutenance orale, présentant deux séquences distinctes d'activité.

DEBOUCHES

- Le CPJEPS donne accès à certains concours de niveau IV et à une formation supérieure dans le domaine de la jeunesse et des sports.
- Il permet la poursuite de votre cursus vers un BEJEPS (niveau 4) et de valider l'UC 4 du BPJEPS Loisirs Tous Publics.
- Il permet de se présenter au concours d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe de la fonction publique territoriale.
- L'animateur des activités et de vie quotidienne se situe principalement dans les accueils collectifs de mineurs (accueils périscolaires, accueils de loisirs, séjours de vacances). Il peut aussi se situer dans toute structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle.
- Principaux types d'emplois visés : animateur enfance- jeunesse, animateur en accueil de loisirs, animateur en accueil de loisirs périscolaires, animateur en séjours de vacances, animateur socioculturel.